

|   |   |
|---|---|
| 2025.06.26_2025.07.01_FS76_PAP_RSST_CR _____            | 3 |
| 2025.03.04_F2S76_protocole_controle_conteneurs_CR _____ | 7 |



### Avis sur les Programmes Annuels de Prévention

À l'occasion des échanges sur les programmes de prévention des risques professionnels, et plus spécifiquement concernant les services de la DR de Rouen, nous avons relevé des risques globalement sous-estimés (agressions, port du gilet lourd, troubles musculo-squelettiques, risques psycho-sociaux, ambiances thermiques, etc.).

Pour les services de la Direction Interrégionale, nous avons signalé le défaut de prise en compte des risques spécifiques au Service Technique Automobile (blessures, expositions aux risques chimiques, etc.)

Des représentants du personnel ont signalé le risque lié aux transports de fonds par les agents de la Recette Interrégionale. Il a été rappelé à l'administration qu'un devis avait été sollicité pour confier les transports de fonds à un prestataire spécialisé.

Contrairement à d'autres représentants du personnel, nous nous sommes abstenus de valider les programmes proposés, en le justifiant par l'avis suivant :

**Solidaires Douanes**, sans condamner le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et le Programme Annuel de Prévention, en tant qu'outils, ni le travail des assistantes de prévention, ne peut se satisfaire de mesures de prévention qui ne peuvent être que superficielles en l'absence de levier au niveau de nos directions régionales sur les sous-effectifs.

Cet angle mort de la politique de prévention empêche une action réelle sur les risques essentiels que sont, plus particulièrement pour la branche AG/CO, l'épuisement professionnel, et plus particulièrement pour la branche Surveillance, la sécurité des contrôles ainsi que les difficultés de gestion de la cote et la conciliation vie personnelle / vie professionnelle. On peut également ajouter la politique du chiffre et la complexité des procédures qui sont des paramètres de niveau national qui conditionnent la santé psychologique des agents de nos directions.

Dans ces conditions, les PAPRIACT apparaissent comme un exercice d'affichage qui occulte la responsabilité de l'administration dans les atteintes à la santé de ses agents.

Plus spécifiquement sur la direction de Rouen, nous voyons apparaître de nouvelles pratiques susceptibles de générer de nouveaux risques concernant les services d'opérations commerciales : outre les enquêtes financières confiées au SRE, des visites de locaux et des auditions de particuliers sont demandées en suite de contrôle de fret express ou postal, ce qui expose les agents de la branche opérations commerciales à un risque inédit et non maîtrisé de confrontation avec des personnes potentiellement violentes.

### **Registre de santé et sécurité au travail : cas du SRE de Rouen**

Un collègue du SRE de Rouen a signalé avoir fait l'objet à son domicile d'un cambriolage visant son matériel professionnel (ordinateur, téléphone, clé USB), deux jours après avoir auditionné des individus défavorablement connus des services de police, et domiciliés à 2 kilomètres de chez lui.

Même si le lien n'est pas démontré entre le cambriolage et l'audition, cet événement suspect interpelle quant aux risques nouveaux pesant sur les collègues des services d'enquête depuis la mise en place des enquêtes financières.

Face à ce risque, l'administration n'apporte pas d'autres propositions que celles déjà mises en œuvre à l'initiative des agents : anonymisation et accompagnement par les services de la surveillance.

Une instruction nationale sur les nouvelles matières des services d'enquête serait toutefois en préparation, et une formation spécifique sera requise pour toute participation à une visite domiciliaire.

Des représentants du personnel ont formulé la demande d'un groupe de travail local incluant les organisations syndicales.

### **Densification de l'Hôtel des Douanes de Rouen**

Le projet d'installation de la BSI au sein de l'Hôtel des Douanes de Rouen ne nous est pas encore présenté. Pourtant ses conséquences se font déjà sentir avec le déplacement du service Recevabilité de Rouen Port, qui n'est pas considéré par l'administration comme un projet suffisamment important pour le soumettre aux représentant·es du personnel. D'autres services pourront par la suite se voir déplacer, temporairement ou non pour les besoins de cette opération de « densification ». La phase de désamiantage de l'ancien laboratoire devra quoi qu'il en soit être présentée en Formation Spécialisée.

Malgré ce déménagement envisagé, le site de Maromme reste éligible à des actions dans le cadre du plan national de sécurisation des locaux.

## Accident du 23 avril à Haudricourt

Comme le prévoient les consignes ministérielles concernant la santé, la sécurité, et les conditions de travail (avec le « kit d'analyse des accidents de travail »), nous invitons les services de prévention à analyser l'accident survenu au péage d'Haudricourt le 23 avril, lors du passage de vive force d'un infracteur renversant un collègue de la BSI de Rouen, et lui causant un arrêt de travail de plusieurs jours. Pour rappel, l'analyse n'a pas pour objet de rechercher des responsabilités mais bien des moyens de réduire les risques auxquels sont soumis les collègues.

***Le fait qu'il s'agisse d'une situation de contrôle classique ne doit certainement pas conduire à la considérer avec fatalisme !***

## Expérimentation du Narcospray au Havre

De nouveaux moyens de détection de la cocaïne, actuellement utilisés par les douanes d'autres pays, seront expérimentés au Havre : il s'agit d'un spray et de lingettes qui signalent la présence de stupéfiants par changement de couleur. L'objectif attendu est de disposer d'un moyen de détection simplifié, facile et rapide, venant en complément de l'analyse par le laboratoire, qui seule conserve la force probante.

Le mode opératoire reste à formaliser sur la base des préconisations de la médecine de prévention (aération, port d'EPI, nettoyage...), car les réactifs ne sont pas sans danger (diacétate de cobalt et dichlorométhane, substances irritantes et CMR<sup>1</sup>).

---

1 Cancérogène / Mutagène / Reprotoxique





## Formation Spécialisée DR de Rouen et du Havre mardi 4 mars 2025

### Accidents de services

À nouveau, les séances de formation TPCI se distinguent comme une occasion « privilégiée » pour les accidents de service : encore 4 accidents sur les 4 derniers mois !  
***Les représentant·es du personnel ont rappelé leur revendication d'octroi de temps de sport pour aider les agent·es à entretenir leur forme physique et limiter les risques face à toute situation inhabituelle.***

### (In)confort thermique au bureau central du Havre

Des températures très basses le lundi matin ont été signalées (SME).  
Un avancement de l'heure de reprise de la chauffe au dimanche à 18 heures a été décidé, mais seuls des travaux d'isolation du bâtiment pourraient réellement mettre fin à ces désagréments.  
***En attendant un éventuel octroi de budget pour ces travaux, l'administration dépense de l'énergie par les radiateurs d'appoint...***

### Services relogés dans les locaux « DIRM » (Le Havre)

La revendication d'un ascenseur pour accéder à ces nouveaux locaux a été rappelée. On nous indique que cette proposition en est encore au stade de l'étude de faisabilité. Quant au problème de l'acheminement quotidien des documents de travail à ce troisième étage, la direction reste convaincue que les commis des transitaires monteront sans rechigner ! Enfin, l'utilisation projetée pour l'espace restant disponible à cet étage nous est annoncée : il serait destiné au Havre Antifer Bureau. Le sujet de ce déménagement devrait être porté devant les représentant·es du personnel à la séance de juin.

### Risques structurels – Bâtiment de la Direction Régionale du Havre

Devant l'état de délabrement du bâtiment de la DR du Havre, des représentant·es du personnel mettent en doute l'expertise permettant au Pôle Moyen Ressources de conclure à l'absence de risque structurel, et demandent une contre-expertise.  
Les représentant·es de l'administration ne considèrent pas que cette proposition soit pertinente et proposent de communiquer aux représentant·es du personnel les rapports du suivi périodique qui est réalisé.  
***Compte-tenu de l'inquiétude générée par la progression des fissures, le partage des informations disponibles est la moindre des choses !***

## Protocole expérimental de contrôle des conteneurs

La Direction Régionale du Havre met en place un nouveau protocole pour le contrôle des conteneurs. L'évolution par rapport au précédent protocole de 2016 tient en particulier à l'utilisation de détecteurs pour les gaz dangereux.

Cette évolution est issue d'une collaboration de la Direction Générale avec l'INRS, et a vocation à s'étendre au niveau national et à concerner les services de surveillance aussi bien que d'Opérations Commerciales.

Pour le moment, seules les brigades du Havre sont dotées des détecteurs de gaz (18 appareils).

En l'absence de détecteur, les mesures de prévention antérieures restent d'actualité (délai d'aération de 30 minutes entre l'ouverture et le début du contrôle, et port du masque à cartouches.)

Notons bien que ces mesures ne sont pas forcément suffisantes : le bromure de méthyle, par exemple, utilisé pour la fumigation du bois d'emballage, peut saturer les cartouches du masque au bout d'un quart d'heure. Son inhalation peut alors causer irritations bronchiques, et atteintes au système nerveux...

***Solidaires a insisté sur la nécessité de disposer de consignes plus visuelles (idéogramme), concises, claires et intuitives pour être bien intégrées et suivies. Nous sommes également demandeurs de données pouvant aider les agent·es à évaluer le risque chimique en fonction des documents disponibles concernant le chargement.***

***Enfin, avec d'autres représentants du personnel, nous pensons que notre administration a un rôle à jouer pour faire respecter l'obligation pour les opérateurs de déclarer l'état de fumigation de leurs conteneurs dans S)One.***

## Déménagement du secteur EAT (Bureau du Havre-Port)

L'avis des représentant·es du personnel était demandé sur la prise en compte des conditions de travail dans ce projet de déménagement.

Nous avons obtenu de l'administration qu'elle revoit le projet pour en présenter une nouvelle version lors de la prochaine séance, prévue le 29 avril.

En particulier, les représentant·es du personnel ont critiqué l'absence de rénovation du sol. L'emplacement du stockage des échantillons pourrait également être revu, afin de libérer un espace de détente pouvant accueillir les dotations du FACVA\*.

***Solidaires a tenu à souligner que la charge de travail actuelle à la visite était élevée et que les nouveaux locaux ne permettaient pas d'augmentation de l'effectif en rapport avec cette charge.***

***De plus, la perte d'une possibilité assurée de stationnement gratuit constitue une dégradation des conditions de travail. Nous revendiquons a minima une participation aux frais de stationnement des agent·es.***

\* FACVA : Fond d'Amélioration du Cadre de Vie des Agents, issu de l'accord d'accompagnement sur le Transfert des Missions Fiscales (TMF).

***Solidaires Douanes*** est la seule organisation syndicale à avoir voté contre cet accord, venu mettre un terme à une mobilisation historique des collègues contre le TMF.

*Pour nous, l'apparition dans les services des objets parfois incongrus dus au FACVA est une aberrante contrepartie à la perte de nos missions !*